## **AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4º ANNÉE**

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication Octobre	Étape 1 (20 %) Novembre	Étape 2 (20 %) Février	Étape 3 (60 %) Juin
Français				
Lire (50 %)		$\boxtimes$	$\boxtimes$	$\boxtimes$
Écrire (30 %)			$\boxtimes$	$\boxtimes$
Communiquer oralement (20 %)			$\boxtimes$	$\boxtimes$
Anglais	Sommaire des			
Interagir oralement (50 %)	apprentissages		$\boxtimes$	$\boxtimes$
Réinvestir sa compréhension de textes lus	faits et du		$\boxtimes$	$\boxtimes$
et entendus (35 %)	comportement			
Écrire des textes (15%)			$\boxtimes$	$\boxtimes$
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30%)			$\boxtimes$	$\boxtimes$
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		$\boxtimes$	$\boxtimes$	$\boxtimes$
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			$\boxtimes$	$\boxtimes$
Science et technologie (100%)		$\boxtimes$	$\boxtimes$	$\boxtimes$
Géographie, histoire et éducation à la	_	$\boxtimes$	$\boxtimes$	$\boxtimes$
citoyenneté (100 %)				
Éducation physique et à la santé (100 %)			$\boxtimes$	$\boxtimes$
<b>Art</b> (100 %): musique			$\boxtimes$	$\boxtimes$
Art (100 %): arts plastiques			$\boxtimes$	$\boxtimes$

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail			
Travailler en équipe		$\boxtimes$	

## Nature des évaluations

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.



## Renseignements relatifs à la nature, à la période et à la répartition de l'évaluation Année scolaire 2025-2026

## Précision

Il est à noter qu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en français (lecture et écriture).

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.